



Assurance trop lente, bateau coulé

Par **prstm**, le **12/12/2012** à **17:28**

Bonjour, voila j'ai pris une assurance chez AGPM (navimut) pour mon bateau, la formule la moins chère. Récemment mon bateau s'est échoué dans un petit port d'Italie a la suite d'une tempête, j'ai pu le remettre a flot mais la navigation jusqu'au chantier naval (10 km) est impossible en raison des dégâts. C'est la qu'intervient l'assurance, qui prend en charge le remorquage (mais non les réparations, c'est dans le contrat). 3 semaines après les choses ont évolué doucement,l'assurance traîne, ne fais aucune démarche et demande beaucoup de confirmations. Quand les détails sont enfin réglés je me rend a mon bateau et me rend compte qu'il a coulé.. une autre tempête associé a son état ont eu raison de lui. Le remorquage doit être entièrement réorganisé, cependant je vais me retrouver avec un bateau épave, alors qu'il était réparable auparavant. Comment faire dans ces cas la, puis je mettre en cause le retard de l'assurance ? Puis je demander des indemnités pour les réparations ou me faire rembourser en tout ou partie mon bateau ? Merci d'avance pour vos réponses.